



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du jeudi 26 janvier 2012

Sont présents :

Michel Denoual, Christian Lemée, Yves Périon, Hubert Busson, Marie-Madeleine Le Thiec, Marie-Paule Burguin, Gilbert Duval, Maryline Jugault, Béatrice Malgogne, Patrice Périon, Philippe Saloux, Thierry Vaillant.

Pouvoirs :

Pascal Ravache a donné pouvoir à Christian Lemée
Jérôme Robin a donné pouvoir à Patrice Périon

Excusé :

Mikaël Gombaudo

Gilbert Duval est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

Approbation du compte rendu de la réunion du 9 décembre 2011

Une précision est apportée au dernier compte rendu : la carte de recensement des zones humides a été validée avec une modification, elle est consultable en mairie.

Le Maire demande au Conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : la convention avec La Poste dans le cadre du versement des fonds détenus par les régies municipales.

1- Indemnité de l'agent recenseur

Le recensement de la population se déroule actuellement du 19 janvier 2012 au 18 février 2012 sur la commune. Monsieur Jean Paul Chesnin a été nommé agent recenseur, il convient de fixer sa rémunération.

Le Maire propose de la définir de la façon suivante conformément aux préconisations de l'administration :

- 0,70€ par foyer,
- 1,30€ par bulletin individuel,
- 30€ par demi-journée de formation,
- 200€ de forfait pour les frais de déplacement.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

2- Demande d'achat de terrain communal

Le Maire fait lecture, aux membres du conseil, du courrier de Monsieur Eric GERARD souhaitant acquérir deux parcelles de propriété communale situées au bord de l'Etang du Rocher. à l'entrée de la route de Favariac.

Après discussion, le Conseil Municipal, vote à main levée le résultat est le suivant :

- 9 voix contre
- 2 abstentions
- 3 voix pour

De fait ces deux parcelles ne seront pas vendues

3- Fonds Départemental de Solidarité 2012

Le Maire rappelle que le Fonds Départemental de Solidarité (F.S.L.) servant au financement de l'accès et du maintien dans le logement, est géré par le Conseil Général du Morbihan. Les communes peuvent participer au financement sur la base de 0,10€ par habitant soit 53,30€ pour la commune de Théhillac (533 habitants selon l'INSEE au 01/01/2011).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention pour le fonds départemental de solidarité d'un montant de 53,30€.

4- Communauté de Communes du Pays de Redon : avis sur les transferts de charges

Lors de leurs réunions du 22 septembre et du 5 décembre 2011, la commission locale d'évaluation des transferts de charges a évalué la charge transférée par :

- les communes de Redon et Peillac dans le cadre du transfert de la compétence « activités de plein air et de pleine nature »,
- la Ville de Redon dans le cadre du transfert de la compétence « port de plaisance »
- les communes de La Chapelle de Brain, Langon et Renac en vue de la substitution de ces communes par la C.C.P.R. au Syndicat mixte pour la rénovation de l'habitat dans les cantons de Grand Fougeray et de Redon Rural, dans le cadre du transfert de la compétence « rénovation habitat »

Le Conseil Municipal devant se prononcer sur ces transferts de charges, à l'unanimité, donne un avis favorable.

5- Fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Redon

La Communauté de communes du Pays de Redon a décidé en juillet 2011 de remplacer la dotation de solidarité versée aux communes membres (27 488 € en 2010 pour Théhillac) par un fonds de concours. Ce fonds peut être versé à 50% maximum en fonctionnement et 50% ou en totalité en investissement.

Le Conseil Municipal devant se prononcer pour le budget 2012 décide à l'unanimité de la répartition suivante

- 50% en fonctionnement,
- 50% en investissement.

A titre d'information, le maire précise que, le conseil communautaire de la Communauté de Communes a délibéré sur deux points importants :

- l'extension de la compétence Nouvelles Technologies d'Information et de Communication avec l'aménagement numérique du Très Haut Débit sur le territoire,

- l'approbation du contrat de pôle d'échanges multimodal de la gare de Redon (aménagement de la gare et des alentours pour mieux accueillir les voyageurs, mieux desservir la gare et favoriser les modes de transports autre que la voiture).

6- Durée d'amortissement des travaux d'extension électrique

En 2011, des travaux d'extension et d'effacement des réseaux électriques ont été réalisés sur la commune pour un montant de 5 554,73€. Ce type de dépenses doit être amorti et le conseil doit se prononcer sur la durée de cet amortissement.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'amortir cette dépense sur 15 ans.

7- Convention La Poste/Commune de Théhillac : versement des fonds détenus par les régies

La commune dispose de quatre régies municipales : cantine, accueil de loisirs, location des salles communales et camping. L'argent de ces régies était versé jusqu'à présent directement à la Trésorerie de La Roche-Muzillac. A compter du 1^{er} février 2012, les versements en espèces se feront par le biais des agences postales communales.

La commune doit signer une convention avec La Poste qui définit les modalités de versement et les responsabilités de chaque partie.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le maire a signer la convention.

8- Plan de financement de l'aménagement de la mairie

Le Maire présente au conseil le plan d'aménagement de l'espace « secrétariat-agence postale » et la mise aux normes obligatoire des sanitaires, élaborés par le cabinet Burgaud Le montant de ces travaux est estimé a 87 105€ hors taxe.(honoraires compris)

Des demandes de subventions ont été déposées au Conseil Général et à la Préfecture et le plan de financement se présenterait de la façon suivante :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	81 100,00	Conseil Général (Taux de solidarité départementale)	24 330,00
Honoraires	6 005,00	Préfecture (Dotation d'équipement des territoires ruraux)	24 147,00
		Autofinancement	38 628,00
Total	87 105,00	Total	87 105,00

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le plan de financement proposé.

9- Divers

9.1) Entente Théhillacoise

Le Maire fait part au conseil du projet de l'Entente Théhillacoise d'acheter et d'implanter deux panneaux pour annoncer les animations et fêtes organisées par les différentes associations de la commune.

Le conseil souhaite que l'emplacement de ces panneaux sur des terrains communaux soit choisi en concertation avec les élus.

9.2) Artisans et commerçants de Théhillac

Le Maire et les adjoints ont rencontré les artisans et les commerçants de la commune le 18 janvier dernier. Cette rencontre avait pour but d'échanger sur l'implantation des panneaux publicitaires à la Carmenais et de proposer un aménagement harmonieux et sécuritaire. Une nouvelle rencontre aura lieu le 29 février prochain avec deux représentant des artisans et des commerçants.

9.3) Salle polyvalente

Suite a consultation, l'entreprise Ille Expresse Nettoyage de Langon a été retenue pour réaliser en novembre un balayage et un nettoyage de la salle polyvalente. Un contrat d'entretien est proposé à la commune avec :

- un balayage/nettoyage à 60€ HT,
- un décapage à 290€ HT

Après discussion, le conseil autorise le maire à signer un contrat pour un balayage/nettoyage tous les deux mois et un décapage annuel après la brocante de l'école.

9.4) Contrat d'Accompagnement à l'Emploi

Le Maire informe que deux contrats se terminaient en janvier. Celui de Flavie Boutin a été renouvelé pour 6 mois pour la cantine, la halte garderie et le multisport.

En complément, Madame Aurélie Orain, a été embauchée (2 heures par jour) pour la cantine jusqu'aux vacances de février.

9.5) Syndicat du bassin de l'Isac

Le syndicat organise des réunions d'information en direction des maires et des conseillers municipaux des communes adhérentes, afin de présenter les actions qui seront menées par cette structure.

Une réunion aura lieu le lundi 6 février 2012 à la nouvelle salle culturelle de Guenrouët, à 20h00. Gilbert Duval, délégué au syndicat participera a cette réunion.

9.6) Etude sur l'assainissement collectif

Le Maire revient brièvement sur la visite organisée à Lizio en décembre dernier et sur la réunion du 19 janvier avec le Conseil Général, l'Agence de l'Eau et le cabinet Bourgois. Toutefois, une réunion sera organisée afin de débattre et de travailler sur les différentes informations obtenues afin de pouvoir se prononcer sur le mode d'assainissement.

9.8) Travaux électriques

Des travaux de réseaux électriques souterrains seront réalisés, par le Syndicat d'Electrification, courant 2012 « rue du Bout de Ville », ainsi que la pose d'un transformateur.

9.9) Formation aux premiers secours

Groupama organise à partir d'avril 2012, une formation aux premiers secours. Une participation financière de 15 euros sera demandée, les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie ou directement à l'agence de La Roche-Bernard (02-99-90-61-02).